



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1216-22

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le , le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1216-22 Décrétant une dépense et un emprunt de 116 400 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la 305^e Avenue.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 août 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 31 août 2022.

La greffière et directrice-générale adjointe
Marie-Ève Huneau, avocate